

Circulation du Méningocoque B  
sur le territoire de Rennes Métropole :  
campagne de vaccination des 15-24 ans

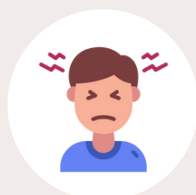
# Vaccinez-vous !

Pour vous protéger, la vaccination est essentielle !

## Le méningocoque B, c'est quoi ?

Les méningocoques B sont des bactéries présentes dans la gorge et le nez. Elles sont responsables des infections invasives à méningocoque **pouvant être graves**. Elles sont **contagieuses** et **transmissibles par voie aérienne (gouttelettes) ou salivaire**, en cas de contact proche et prolongé avec un porteur.

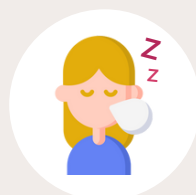
## Les infections invasives à méningocoques B provoquent les symptômes suivants :



Maux de tête  
intenses



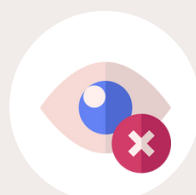
Apparition de taches rouges  
ou violacées sur la peau



Confusion,  
sommolence



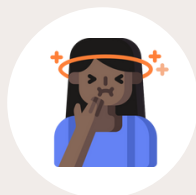
Raideur  
de la nuque



Gêne à la  
lumière vive



Fièvre élevée



Nausées,  
vomissements



Douleurs musculaires  
et articulaires

EN CAS DE SYMPTÔMES, APPELEZ LE 15 !

### Des questions ?

Appelez notre numéro vert :  
**0800 35 00 17**

(appel gratuit - service ouvert  
du lundi au vendredi,  
de 10h à 17h)

### La vaccination en pratique

La vaccination (Bexsero®) repose sur **une première injection** et sur **une deuxième injection** avec au moins 4 semaines d'intervalle.



# Comment ça marche ?

Plusieurs modalités de vaccination possibles :



Par un professionnel de santé libéral :  
médecins, pharmaciens,  
sages-femmes et infirmiers



Dans un centre  
de vaccination



À Rennes School  
of Business  
[si vous y étudiez](#)

**Si vous vous faites vacciner par un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou un infirmier,** vous devez vous munir de :



- votre carte vitale
- votre carte de mutuelle
- votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents ([modèle sur le site internet de l'ARS Bretagne](#)).



Pensez à récupérer votre vaccin au préalable dans une pharmacie !

**Si vous vous faites vacciner en centre de vaccination,** vous devez vous munir de :



- votre pièce d'identité
- votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents ([modèle sur le site internet de l'ARS Bretagne](#)).



Le coût de la vaccination par les professionnels de santé de ville est pris en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé, et par l'ARS Bretagne en centres de vaccination.